



DE VIVE VOIX 7.01

Août 2019

1) Qu'est-ce qu'une grève sociale?

« Une grève sociale, c'est un arrêt de travail et d'activités le plus large possible des travailleurs et des travailleuses des secteurs publics et privés, ainsi que d'autres mouvements sociaux, des étudiantes et des étudiants, des bénévoles, etc. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre légal de la négociation d'une convention collective et a des objectifs à portée sociale et/ou politique large. »¹

Ainsi, si une grève sociale n'est pas directement liée au contrat de travail, elle fait partie de ce que les syndicalistes appellent le « deuxième front ». Des exemples récents de grèves sociales remontent à 2004 contre la réingénierie de l'État de Jean Charest, au mouvement social débordant le cadre strict des revendications étudiantes de 2012 avec le tintamarre des casseroles et en 2015, plus largement, contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement Couillard.

2) Est-ce illégal?

Oui. Voici les droits de l'employeur en cas de grève illégale :

« L'employeur peut déposer une requête au Tribunal administratif du travail afin qu'il ordonne au syndicat et aux salariés de cesser de participer ou d'autoriser la participation à une telle grève [art. 111.33, paragr. 4)]. Le Tribunal pourrait, à cette occasion, ordonner le paiement de dommages et intérêts. Des recours pénaux peuvent également être exercés à l'encontre des salariés et des dirigeants syndicaux [art. 142]. Des amendes allant de 25 \$ à 100 \$ par jour pour un salarié, de 1 000 \$ à 10 000 \$ par jour pour un dirigeant syndical et de 5 000 \$ à 50 000 \$ par jour pour une association de salariés peuvent être imposées pour la déclaration ou la provocation d'une grève illégale ou encore la participation à une telle grève. »²

3) Une grève sociale pour le climat?

Le 27 septembre prochain fut décrété comme étant le rendez-vous mondial de ceux et celles qui croient qu'un changement radical est nécessaire pour s'attaquer aux changements climatiques. Si la prise de conscience semble établie par de nombreux citoyens et citoyennes, il en reste que les décisions étatiques et entrepreneuriales ne suivent pas. Les citoyenNes s'organisent, les

¹ <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/fr/Greve-sociale-Guide-de-discussion.pdf>, page consultée le 15 août 2019.

² https://www.travail.gouv.qc.ca/publications/liste_par_themes/le_code_du_travail_en_questions_et_reponses/la_greve_le_lock_out_le_piquetage_et_le_maintien_des_services_essentiels.html. Page consultée le 15 août 2019.

organisations votent. Le SEECLG n'échappe pas à cette prise de position importante. Au courant de l'année dernière, plusieurs résolutions de principe et d'appuis ont été adoptées en assemblée générale. En témoignent les différents «considérants» dans la proposition soumise et qui sera votée **le 21 août prochain**.

4) La proposition du 21 août

Considérant l'importance et l'urgence de la crise climatique et environnementale;

Considérant que le mouvement pour contrer les changements climatiques est mondial;

Considérant notre appui à la résolution de Greta Thunberg lors de l'AG du 27 février 2019[1];

Considérant notre appui aux revendications de « La planète s'invite au parlement », celui de la FNEEQ-CSN et celui du CCSNL-CSN[2];

Considérant la mobilisation croissante de la communauté collégiale, tant enseignante qu'étudiante, en faveur d'une lutte plus active contre les changements climatiques;

Considérant le manque d'initiative et de vision de nos trois paliers de gouvernement face à cette crise;

Considérant l'importance d'envoyer un message clair à nos dirigeantEs;

Il est proposé

Que les membres du SEECLG tiennent une journée de grève sociale le 27 septembre 2019 dans le cadre du mouvement «Earth strike», si au moins 9 autres syndicats d'enseignants au collégial se dotent aussi d'un mandat de grève.

5) Combien de collèges ont voté la grève du 27 septembre?

En date du 15 août 2019, les assemblées générales de 4 syndicats de collège ont voté la grève sociale pour le climat. Il s'agit des enseignantEs de Gerald Godin, Montmorency, Sorel-Tracy et de St-Laurent.

6) Les appuis sont nombreux ...

Pour consulter la liste des appuis et pour en savoir plus sur le mouvement :

https://laplanetesinvite.org/je-passe-a-laction/campagnes/planete-en-greve/?fbclid=IwAR2UIbNQX1FZhqNc68q46c-8RQHFyKAcYG9LnLUkz3E9Mg_8K_yDnlezlcs

[1] Le SEECLG appuie la mobilisation des étudiant(e)s du Collège Lionel-Groulx en faveur d'une gouvernance responsable en matière de changements climatiques. (Unanimité)

[2] Reconnaître que l'urgence climatique et la protection de la biodiversité sont les plus grands défis de notre époque et sensibiliser l'ensemble de la population à ce sujet;

Développer un plan climatique qui respecte les cibles exigées par le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), consistant à réduire de façon importante les émissions de gaz à effet de serre dans l'optique de les éliminer complètement d'ici 2050, et présenter à la population un rapport annuel détaillé sur l'atteinte de ces cibles;

Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles (adoptée le 24 avril par le SECLG)